

PROTEGEONSNOSINFANTS.CA

→ LES ABUS PÉDOSEXUELS

ÇA VOUS CONCERNE



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE^{MC}

Aider les familles. Protéger les enfants.

Bibliographie

Les ressources suivantes ont été consultées et prises en compte durant la rédaction de la brochure *Les abus pédosexuels, ça vous concerne* :

AuCoin, K. *Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence*. Juristat, 25.1 (No 85-002-XIF au catalogue). Ottawa (Ontario) : Statistique Canada, 2005. Web.

Babcock, K. et A. Tomicic. *L'agression sexuelle d'enfants — Aperçu*. Centre national d'information sur la violence dans la famille. Ottawa (Ontario) : Santé Canada, 1997. Papier.

Cooper S. et R. Estes, A. Giardino, N. Kellogg, V. Vieth. *Medical, Legal & Social Science Aspects of Child Sexual Exploitation: A Comprehensive Review of Pornography, Prostitution and Internet Crimes*. St. Louis, MO : G.W. Medical Publishing Inc., 2005. Papier.

Crosson-Tower, C. *Understanding Child Abuse and Neglect*. Boston, MA : Pearson/Allyn & Bacon, 2008. Papier.

Finklehor, D. *Child Sexual Abuse: New Theory and Research*. New York, NY : The Free Press, 1984. Papier.

Johnson, T. *Understanding Children's Sexual Behaviors: What's Natural and Healthy*. www.tcavjohn.com, 1996, 2005, 2007, 2009. Papier.

Kendall-Tackett, K. *Child Victimization and Treating the Lifetime Health Effects of Childhood Victimization*. Kingston, NJ : Civic Research Institute, 2003. Papier.

Robins, S. *Protégeons nos élèves : examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario : Rapport*. Toronto (Ontario) : Ministère du procureur général, 2000. Papier.

Sachs-Ericsson, N. et MD. Gayman, K. Kendall-Tackett, DA. Lloyd, A. Medley, N. Collins, E. Corsentino, K. Sawyer. "The long-term impact of childhood abuse on internalizing disorders among older adults: The moderating role of self-esteem." » *Aging and Mental Health*, 14.4 (2010) : 489-501. Papier.

Salter, A. *Predators: Pedophiles, Rapists and Other Sex Offenders: Who They Are, How They Operate and How We Can Protect Ourselves and Our Children*. New York : Basic Books, 2003. Papier.

© 2008-2015, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615, chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) Canada. Tous droits réservés. Reproduction autorisée pour usage personnel à condition que les mentions de droit d'auteur demeurent bien visibles. Il est interdit à quiconque et en tout temps d'utiliser ou de reproduire le contenu à des fins lucratives en dehors des droits de reproduction limités spécifiés précédemment. Il est interdit de reproduire, d'archiver ou de transmettre le contenu de la présente publication sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission écrite du titulaire du droit d'auteur. Tout contrevenant s'expose à des poursuites en vertu des lois en vigueur. La reproduction ou la conservation de la présente publication à toute autre fin sont interdites.

Troisième édition.

ISBN (version française imprimée) : **978-1-927103-08-1**

ISBN (version française électronique) : **978-1-927103-06-7**



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE
Aider les familles. Protéger les enfants.

est utilisé au Canada comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.



enfants avertis

est une marque déposée du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

mars 2015



LES ABUS PÉDOSEXUELS

ÇA VOUS CONCERNE

Les abus pédosexuels sont un grave problème dans notre société et se produisent plus fréquemment qu'on le croit. Selon Statistique Canada, les enfants de moins de 18 ans comptaient pour plus de la moitié (55 %) des victimes d'agressions sexuelles signalées à la police en 2012¹. Dans la majorité des cas, l'accusé était une connaissance de l'enfant (44 %) ou un membre de sa famille (38 %) ¹. Pour protéger les enfants contre les abus pédosexuels, il faut d'abord savoir en quoi consistent ces abus, comment ils se produisent et comment déceler les comportements typiques des enfants en détresse.

Il faut comprendre aussi comment la technologie peut servir à commettre des abus pédosexuels et à favoriser la prolifération de la pornographie juvénile sur Internet.

La sensibilisation aux abus pédosexuels : une priorité nationale

En novembre 2009, le Centre canadien de protection de l'enfance a dévoilé un rapport intitulé *Les images d'abus pédosexuels : Analyse des sites internet par Cyberaide.ca*. Ce rapport a ravivé les inquiétudes sur la portée et la gravité des images d'abus pédosexuels et mis en évidence un urgent besoin de sensibilisation aux abus pédosexuels. Voici quelques faits saillants du rapport :

- Plus de 82 % des images analysées par Cyberaide.ca montraient de très jeunes enfants prépubères âgés de moins de 12 ans.
- 57 % des images présentaient des enfants de moins de 8 ans.
- Plus de 35 % des images montraient des agressions sexuelles graves.
- 83 % des images montraient des filles.

Le rapport a souligné l'urgence d'augmenter les efforts de sensibilisation aux abus pédosexuels. Les enfants ont besoin d'apprendre à se protéger et à prévenir un adulte de confiance si quelqu'un abuse d'eux ou les photographie de façon inappropriée.

POUR PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES ABUS SEXUELS, IL FAUT D'ABORD SAVOIR EN QUOI CONSISTENT CES ABUS, COMMENT ILS SE PRODUISENT ET COMMENT DÉCELER LES COMPORTEMENTS TYPIQUES DES ENFANTS EN DÉTRESSE.

¹Jillian, B., A. Cotter et S. Perreault. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2013 ». *Juristat* (No 85-002-X au catalogue). Ottawa (Ontario) : Statistique Canada, 2014. Web

QU'EST-CE QU'UN ABUS PÉDOSEXUEL?

De nombreux comportements peuvent constituer un abus pédosexuel. Les cas les plus évidents sont les infractions avec contact, comme les attouchements et les caresses sur les parties génitales. À l'opposé, les cas les plus subtils sont les infractions sans contact, comme le fait d'exposer un enfant à du matériel sexuellement explicite. Toute infraction sexuelle, avec ou sans contact, peut traumatiser un enfant. Voici des exemples d'abus pédosexuels avec contact et sans contact :

Abus pédosexuels sans contact

Exposer un enfant à du matériel sexuellement explicite

Leurrer un enfant sur Internet dans un but sexuel

Inciter un enfant à des contacts sexuels en ligne ou hors ligne

Voyeurisme

Pornographie juvénile*

Poser à un enfant des questions indiscrettes sur sa sexualité ou lui faire des remarques sexuellement explicites

Inciter ou forcer un enfant à se masturber ou à regarder d'autres personnes se masturber

Exposer un enfant à des actes sexuellement explicites

Exhiber rapidement ou montrer ses organes génitaux à la vue d'un enfant

** La pornographie juvénile équivaut à des images et à du matériel associé à des abus pédosexuels. Se rend coupable d'une infraction toute personne qui produit, possède, rend disponible ou distribue de la pornographie juvénile; toutes ces activités impliquent que des enfants se fassent exploiter ou abuser sexuellement.*

Abus pédosexuels avec contact

Toucher ou caresser la région génitale d'un enfant

Toucher ou caresser les seins d'une enfant

Inciter ou forcer un enfant à toucher la région génitale d'une autre personne

Avoir des relations buccogénitales avec un enfant

Pénétration vaginale ou anale avec un enfant

Introduire un objet ou un doigt dans le vagin ou l'anus d'un enfant

Cette liste ne se veut pas exhaustive.

PARENTS

Comment réduire les risques?

- **APPRENEZ** à votre enfant à se protéger. Visitez enfantsavertis.ca pour trouver des ressources adaptées à son âge.
- **SACHEZ** quels sont les comportements et les situations qui comportent des risques pour les enfants et les adolescents. Pour plus de détails, visitez PrioriteJeunesse.ca.
- **IMPLIQUEZ-VOUS** dans la vie de votre enfant. Accompagnez-le à ses activités et soyez attentif aux interactions entre les adultes et les enfants.
- **EXAMINEZ ATTENTIVEMENT** les politiques de protection de l'enfance propres aux activités et aux organismes auxquels votre enfant est associé. Pour plus de détails, visitez PrioriteJeunesse.ca.
- **SURVEILLEZ** votre enfant. Sachez où il va et avec qui il développe des relations.
- **ACCOMPAGNEZ** votre enfant dans les lieux publics (salles de bains, magasins, etc.) et à ses activités parascolaires.
- **COMMUNIQUEZ** avec votre enfant et offrez-lui des occasions de vous parler de ses états d'âme, de son vécu, de ses opinions et de sa vision des choses.
- **SOYEZ À L'AFFÛT** de tout changement dans le comportement normal de votre enfant, car cela pourrait être un signe que votre enfant est en détresse.
- **UTILISEZ LES BONS MOTS** pour nommer les parties du corps quand vous parlez à votre enfant. Expliquez-lui la différence entre un contact physique approprié ou inoffensif et un contact physique inapproprié ou dangereux. Encouragez-le à vous signaler tout secret ou tout contact physique inapproprié ou dangereux. Pour plus de détails, visitez enfantsavertis.ca.
- **DÉMONTREZ** les limites qu'il convient d'observer dans les relations adultes-enfants. Expliquez à votre enfant le rôle des adultes vis-à-vis des enfants (les adultes ont le devoir de protéger les enfants et de défendre leurs intérêts).
- **OBSERVEZ** les interactions entre les adultes et les enfants et **INTERVENEZ** s'il y a lieu. Si la façon dont un adulte agit envers un enfant vous dérange, faites quelque chose. Plus de détails en page 8.
- **SACHEZ RÉPONDRE AUX BESOINS ÉMOTIONNELS DE VOTRE ENFANT.** Si vous trouvez qu'il a l'air perturbé ou « pas comme d'habitude », dites-le-lui. Demandez-lui : « Est-ce que je peux faire quelque chose pour toi? » Dites à votre enfant que vous serez là pour lui lorsqu'il aura envie de parler.

COMPORTEMENTS PRÉOCCUPANTS

(en particulier chez les enfants de 12 ans et moins)

Tout changement de comportement chez un enfant mérite qu'on s'y attarde, car les enfants expriment ce qu'ils ressentent à travers leur comportement. Si vous observez l'un des comportements ci-dessous, cela ne signifie pas nécessairement qu'il est arrivé quelque chose à l'enfant; ce n'est qu'une possibilité parmi d'autres. Offrez plutôt votre soutien et votre aide à l'enfant pour essayer de trouver la cause de ses symptômes de détresse.

- 1. Connaissances sexuelles avancées :** L'enfant a des connaissances sexuelles avancées pour son âge. Il pourrait s'agir de détails concernant des odeurs, des sons, des goûts ou d'autres éléments sensoriels associés à l'activité sexuelle.
- 2. Comportement sexualisé :** L'enfant reproduit des gestes associés à un comportement sexuel explicite. Son comportement est différent de celui des autres enfants de son âge. Sa conduite donne lieu à des plaintes de la part d'autres enfants et d'adultes. Les gestes qui lui sont reprochés sont faits avec des jouets, des amis, des adultes, etc.
- 3. Renfermement sur soi/cafard :** L'enfant se renferme de plus en plus sur lui-même. Il ne joue plus avec ses amis habituels et cesse de pratiquer ses activités préférées.
- 4. Comportement accaparant :** L'enfant devient de plus en plus accaparant. Il ne veut rien faire par lui-même.
- 5. Baisse du rendement scolaire :** Le rendement scolaire de l'enfant diminue, et ses notes s'en ressentent.
- 6. Malaise à l'endroit d'un adulte en particulier :** L'enfant paraît angoissé ou oppose de la résistance à l'idée de se retrouver en compagnie d'un adulte en particulier.
- 7. Désir immodéré de passer du temps avec un adulte en particulier :** L'enfant recherche excessivement la compagnie d'un adulte en particulier qui lui manifeste beaucoup d'attention, lui fait des cadeaux ou lui accorde des faveurs.
- 8. Agressivité :** L'enfant paraît troublé et manifeste de l'agressivité (par exemple, il crie après les autres, les frappe ou les rabaisse).
- 9. Autodestruction :** L'enfant s'inflige des blessures physiques et manifeste une piètre estime de lui-même (« Je voudrais mourir », « Je n'ai plus le goût de vivre », etc.).
- 10. Symptômes physiques :** L'enfant présente des signes physiques de mauvais traitements dans la région génitale (douleur, saignements, écoulements, etc.).
- 11. Troubles de sommeil :** L'enfant a soudain des troubles de sommeil (difficulté à s'endormir ou à rester endormi, cauchemars ou terreurs nocturnes, hypersomnie).



Tout changement de comportement chez un enfant mérite qu'on s'y attarde, que l'on soupçonne ou non qu'un abus sexuel en soit la cause.



COMPRENDRE L'ABUS PÉDOSEXUEL

QUI SONT LES ABUSEURS D'ENFANTS?

Des études montrent que les abuseurs d'enfants connaissent le plus souvent leurs victimes. Certains ont un lien de parenté avec l'enfant ou font partie du cercle de confiance de sa famille (ami de la famille, enseignant, entraîneur, etc.). Les abuseurs d'enfants viennent de tous les milieux et n'ont pas d'apparence distinctive. Il faut absolument être à l'affût des comportements et des situations qui comportent des risques, plutôt que de juger une personne à l'impression qu'elle dégage.

L'ABUS SEXUEL EST L'ABOUTISSEMENT D'UN PROCESSUS QUI COMMENCE SOUVENT BIEN AVANT LES PREMIERS ATTOUchemENTS SEXUELS.

LE CONDITIONNEMENT

Le conditionnement est une technique utilisée par les abuseurs d'enfants pour gagner la confiance d'un enfant et des adultes de son entourage dans le but de pouvoir côtoyer l'enfant et passer du temps seul à seul avec lui. Dans les cas extrêmes, un abuseur peut recourir aux menaces et à la force physique pour agresser sexuellement un enfant ou abuser de lui. Le plus souvent, par contre, l'abuseur prendra des moyens subtils pour tisser des liens avec les familles. Il s'installera par exemple dans un rôle quelconque auprès d'un enfant, se liera d'amitié avec lui ou même exploitera sa position de confiance et d'autorité pour conditionner l'enfant ou sa famille. Les abuseurs d'enfants établissent intentionnellement des liens avec les adultes de l'entourage d'un enfant, ou cherchent à s'en prendre à des enfants qui reçoivent moins d'encadrement de la part des adultes qui les entourent. Ils se donnent ainsi plus de chances que leur présence aux côtés d'un enfant soit bien vue et encouragée.

Objectifs du conditionnement :

- Manipuler l'opinion des autres adultes dans l'entourage d'un enfant
- Manipuler l'enfant pour l'amener à coopérer de plein gré afin de réduire les risques de dénonciation et de gagner sa fidélité
- Réduire la crédibilité de l'enfant en cas de dévoilement
- Réduire les risques que l'abus soit remarqué

TECHNIQUES DE CONDITIONNEMENT

Le conditionnement ne s'utilise pas nécessairement dans tous les cas d'abus pédosexuel, mais c'est une ruse classique des abuseurs d'enfants. Les premiers gestes d'un abuseur sont souvent si subtils que l'on n'y décèlera peut-être rien d'anormal (p. ex. le degré d'attention ou d'affection accordé à un enfant). Les victimes de conditionnement et d'abus sexuel ne sont pas toujours conscientes de se faire manipuler; elles ne réalisent pas toujours que cette manipulation fait partie de la démarche de l'abuseur.



Si quelque chose vous semble anormal, fiez-vous à votre instinct.



« Il n'y a pas de critères d'identification pour les délinquants sexuels. »

(Salter, 2003)

Comportements préoccupants à surveiller chez les adultes :

- Manquer fréquemment de jugement dans ses rapports avec des enfants.
- Banaliser ou minimiser des interactions inappropriées avec des enfants.
- Avoir des relations déviantes avec des enfants (p. ex. les adultes qui passent par des enfants pour satisfaire leurs propres besoins émotionnels).
- Créer souvent des occasions de passer du temps seul à seul avec un enfant (ou certains enfants).
- Mettre des gens mal à l'aise en ignorant les limites sociales, émotionnelles ou physiques ou les limites qui s'imposent dans les relations adultes-enfants.
- Refuser de permettre à un enfant d'exprimer ses propres limites (p. ex. en le taquinant ou en le rabaisant pour l'empêcher d'exprimer ses limites).
- Multiplier exagérément les contacts physiques avec un enfant (le toucher, lui donner des câlins, l'embrasser, le chatouiller, lutter avec lui ou le prendre) même lorsque l'enfant ne veut pas de ces contacts physiques ou de cette attention.
- Parler souvent de sexe ou raconter des blagues à caractère sexuel ou suggestif à des enfants ou en présence d'enfants.
- Exposer des enfants à des interactions sexualisées entre adultes sans souci apparent.
- Inciter des enfants à avoir des interactions sexualisées entre eux.
- Accorder une attention « spéciale » à certains enfants ou faire preuve de favoritisme envers certains enfants.
- Manifester une préférence pour des enfants d'un certain âge ou pour des filles ou des garçons.

Activités susceptibles d'exciter sexuellement les adultes qui ont des attirances sexuelles pour les enfants ou de s'insérer dans un processus de conditionnement :

- Passer trop de temps à laver un enfant.
- Entrer délibérément dans une pièce pendant qu'un enfant s'y change.
- Entrer délibérément dans la salle de bains pendant qu'un enfant y fait ses besoins.
- Demander à un enfant de regarder l'adulte faire ses besoins.
- Toucher « accidentellement » les organes génitaux d'un enfant en le chatouillant.
- Faire des activités qui impliquent de se dévêtir (massage, natation, lutte, etc.).
- Jouer à des jeux qui impliquent des atouchements sur les parties génitales (p. ex. jeux de comparaison).
- Raconter des blagues à caractère sexuel à un enfant ou en présence d'un enfant.
- Taquiner un enfant à propos du développement de ses seins et de ses organes génitaux.
- Parler de sexe.
- Prendre des photos d'enfants en sous-vêtements, en maillot de bain, en costume de danse, etc.
- Exposer un enfant à de la pornographie adulte.

SI QUELQUE CHOSE VOUS PARAÎT « BIZARRE »

Si vous avez connaissance d'interactions apparemment appropriées entre un enfant et un adulte, tâchez d'identifier soigneusement les comportements en question plutôt que de présumer des intentions de l'adulte. Voici quelques conseils :

- 1. Fiez-vous à votre instinct.** Demandez-vous si un observateur raisonnable se sentirait à l'aise devant un tel comportement. Prenez le contexte en considération : le comportement de l'individu est-il une réponse appropriée aux besoins de l'enfant ou est-ce qu'il tombe plutôt en dehors de ce cadre? Le comportement vous semble-t-il inadapté à la situation et à l'âge de l'enfant?

EXEMPLES :

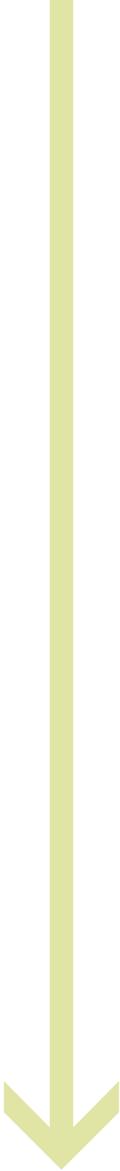
Comportement approprié : Un enseignant caresse le dos d'une élève de 1^{re} année pour la reconforter après qu'elle s'est fait mal en tombant dans la cour d'école.

Comportement inapproprié : Un entraîneur de soccer caresse le dos d'une fille de 16 ans pendant qu'elle attend de jouer et continue même si la fille lui signifie par ses gestes d'arrêter.

Demandez-vous :

- Est-ce que l'interaction entre l'enfant et l'adulte vous paraît bizarre?
- Est-ce que l'adulte fait preuve de favoritisme envers l'enfant?
- Est-ce que le comportement de l'adulte vous rend ou rend l'enfant mal à l'aise?
- Est-ce que l'adulte se comporte de la sorte souvent?
- Est-ce que quelqu'un d'autre a remarqué le comportement bizarre de l'adulte envers l'enfant ou fait des remarques à ce sujet?

Enfants ayant des besoins particuliers : Il y a des comportements qui peuvent être appropriés pour certains enfants parce qu'ils peuvent servir à les calmer (p. ex. caresser le dos de l'enfant) et que le fait d'agir de la sorte vient répondre aux besoins de ces enfants. Dans ces cas-là, on conseille d'inscrire ces comportements dans le plan d'intervention individualisé de l'enfant..



IL FAUT S'ARRÊTER NON PAS À LA PERSONNE, MAIS À SON COMPORTEMENT.

- 2. Modérez votre réaction.** Les enfants sont attentifs à la réaction des adultes dans ce genre de situation. Tâchez d'agir convenablement. Gardez votre calme et concentrez-vous sur les besoins de l'enfant.
- 3. Voyez comment l'enfant se sent par rapport à la situation.** Voyez si l'enfant se sent mal à l'aise, angoissé ou confus. Sachez que l'enfant pourrait cacher ses véritables sentiments pour diverses raisons (pour éviter de causer des ennuis, pour protéger l'individu, parce qu'il est gêné, parce qu'il a honte, parce qu'il aime recevoir de l'attention, etc.).
- 4. Ne mettez pas vos inquiétudes de côté.** Si l'enfant prétend que tout va bien ou qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, cela ne signifie pas que vos inquiétudes ne sont pas fondées. Une fois de plus, fiez-vous à votre instinct.
- 5. Agissez.** Signalez les comportements en question à l'organisme pour lequel l'individu travaille ou fait du bénévolat, ou aux autorités compétentes.

NB: *Cela ne s'applique pas si vous soupçonnez l'enfant d'être victime d'abus sexuel. Dans pareil cas, il faut immédiatement prévenir la protection de l'enfance ou la police.*



MYTHES

Les abuseurs d'enfants utilisent toujours la force pour parvenir à leurs fins.

La plupart des abuseurs d'enfants sont des étrangers.

Tous les abuseurs d'enfants ont subi une agression sexuelle lorsqu'ils étaient enfants.

Tous les abuseurs d'enfants ont l'air vicieux et bizarre.

Les personnes gentilles qui aiment les enfants et leur viennent en aide ne commettraient jamais d'abus pédosexuels.

RÉALITÉS

Les adultes qui commettent des abus pédosexuels ont généralement un lien quelconque avec leurs victimes.

Il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes qui commettent des abus pédosexuels.

Les adultes qui commettent des crimes sexuels contre des enfants ont parfois aussi des rapports sexuels avec d'autres adultes.

Un abuseur peut tester les limites d'un enfant en présence d'autres adultes, par exemple en touchant « accidentellement » les parties intimes de l'enfant pendant qu'il lui caresse le dos, qu'il le chatouille ou qu'il joue à la lutte avec lui.

Les abus sexuels sans contact physique causent parfois des troubles psychologiques et affectifs à l'enfant.

Certains abuseurs d'enfants commencent à manifester des comportements déviants à l'adolescence.

L'IMPORTANCE D'APPRENDRE AUX ENFANTS À SE PROTÉGER

Pour évaluer le risque de se faire dénoncer à un adulte, il peut arriver qu'un abuseur vérifie jusqu'à quel point l'enfant sait ce qu'il doit faire pour se protéger. Souvent, il désensibilisera l'enfant par des comportements non respectueux des limites, de façon à banaliser les interactions inappropriées. Un abuseur risque moins de s'en prendre à un enfant s'il craint que celui-ci aille tout raconter. Il faut souvent parler de protection personnelle avec les enfants (voir les *Sept règles essentielles de sécurité* sur le site enfantsavertis.ca)

LE DÉVOILEMENT D'UN ABUS SEXUEL

Même s'il est difficile de se faire à l'idée qu'un enfant puisse avoir à dévoiler un abus sexuel, il est important de savoir réagir adéquatement à cette éventualité. La probabilité qu'un enfant victime d'abus sexuel brise le silence dépend parfois du comportement de l'adulte protecteur qui veille sur lui. Cette probabilité augmentera d'autant si l'enfant victime sent que l'adulte sera capable de gérer des informations aussi délicates.

On a souvent prétendu que les victimes d'abus dévoilaient tout d'un seul coup. Cela arrive parfois, mais dans les faits, un dévoilement peut souvent s'étaler sur plusieurs jours, mois ou années. Un enfant qui, dans son processus de dévoilement, serait interrompu par une expérience négative (p. ex. une réaction négative de l'adulte protecteur qui veille sur lui), pourrait cesser de parler.

POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES

Que pourriez-vous dire à un enfant pour augmenter les chances qu'il dévoile une expérience d'abus sexuel?

Comment le sauriez-vous si un enfant essayait de vous faire un dévoilement?

Comment pensez-vous que cela transparaîtrait dans son discours ou son comportement?

Comment réagiriez-vous?

TOUT ENFANT DOIT SAVOIR QUE :

- Un secret concernant un contact physique, ce n'est pas bien.
- Un secret concernant la prise d'une photo, ce n'est pas bien.
- Un adulte qui s'intéresse sexuellement à lui, ce n'est pas bien.

MYTHES

Un enfant victime d'abus sexuel ira aussitôt prévenir un adulte de confiance.

N'importe quel adulte s'empresserait de signaler un dévoilement d'abus sexuel venant d'un enfant.

Un enfant sera plus susceptible de parler s'il se fait questionner directement par un parent ou un adulte en position d'autorité qui veut l'aider.

RÉALITÉS

Les victimes d'abus sexuel tardent souvent à parler; la recherche indique que seulement 30 % des enfants victimes se dévoilent durant leur enfance (L'hon. Sydney Robins, 2000). Les enfants s'enferment souvent dans le silence parce qu'ils craignent une réaction négative de leurs parents ou des représailles de l'abuseur. C'est pourquoi les victimes ne se dévoilent souvent qu'à l'âge adulte.

Les enfants victimes ne réalisent pas toujours qu'ils ont subi un abus.

Le dévoilement d'un abus se fait généralement petit à petit, parfois à travers une série d'indices.

Un enfant pourrait laisser entendre qu'il lui est arrivé quelque chose sans toutefois préciser clairement qu'il a été victime d'abus sexuel; il pourrait laisser échapper un premier « indice » pour voir la réaction qu'il provoquera.

Un enfant qui est prêt à parler enchaînera peut-être avec un indice plus clair s'il ne craint pas de réactions négatives.

COMMENT RECONNAÎTRE UN DÉVOILEMENT VENANT D'UN ENFANT?

INDICES DE DÉVOILEMENT

En situation de dévoilement, un enfant pourrait dire des choses comme :

- « Qu'est-ce que tu penses de ____? »
- « ____ n'est pas gentil. » »
- « ____ ne s'occupe plus de moi. »
- « ____ aime plus les garçons que les filles. »
- « Je ne veux plus jamais aller chez _____. »
- « Je n'aime plus _____. »
- « Ne t'en va pas! Je ne veux pas rester seule avec _____. » (L'enfant veut à tout prix éviter de se retrouver seul avec une personne en particulier)
- « Je n'aime pas ça quand tu n'es pas là. »
- « Je me sens mal à l'aise quand tu n'es pas là. »
- « Je me sens mal à l'aise avec _____. »
- « Je m'haïs... »
- « J'ai peur que tu sois fâchée contre moi... »
- « ____ me fait vraiment rager... »
- « ____ m'a fait des choses... »
- « ____ me fait des choses que je n'aime pas... »
- « ____ joue à des jeux que je n'aime pas... »

En situation de dévoilement, un enfant pourrait manifester les comportements suivants :

- Froideur, impassibilité
- Affliction et angoisse
- Agressivité et témérité excessives
- Résistance soudaine à l'idée de se retrouver seul avec une personne dont il aimait pourtant la compagnie
- Hostilité surprenante envers ses proches ou les personnes qui s'occupent de lui

Ne sautez pas trop vite aux conclusions. Un changement de comportement chez un enfant n'est pas nécessairement attribuable à un abus sexuel; ce n'est là qu'une possibilité parmi tant d'autres.

POURQUOI UN ENFANT HÉSITERAIT-IL À PARLER?

Il arrive souvent qu'un enfant victime d'abus garde le silence ou tarde à parler dans les cas suivants :

- L'enfant craint qu'on ne le croie pas.
- L'enfant s'est fait manipuler et conditionner par son abuseur et pense par conséquent qu'il est lui-même complice de l'abus qu'il a subi.
- L'abuseur menace de s'en prendre à l'enfant ou à sa famille, à ses amis ou à son animal de compagnie.
- L'enfant a peur de perdre ce qu'il conçoit comme des privilèges (cadeaux, place ou temps de jeu dans une équipe sportive, reconnaissance scolaire, etc.).
- L'enfant se croit aimé et accepté par l'abuseur.
- L'enfant craint de se faire juger.
- L'enfant pense qu'il n'a aucun adulte de confiance à qui parler.
- L'enfant éprouve des sentiments de honte et de gêne.
- L'enfant craint que sa vie ne soit plus jamais la même (rupture familiale, etc.).
- L'enfant refuse d'admettre qu'il a été abusé.
- L'enfant a déjà parlé, mais on ne l'a pas cru.

COMMENT SOUTENIR UN ENFANT EN SITUATION DE DÉVOILEMENT

Écoutez

Un enfant en situation de dévoilement a besoin qu'on l'écoute. Il redoute la réaction des adultes et craint de ne pas être cru. Il faut énormément de courage pour raconter une telle épreuve. Écoutez attentivement.

Modérez votre réaction

Évitez de dramatiser ou de minimiser la situation. Surveillez vos expressions faciales, vos gestes et votre ton de voix, car l'enfant sera attentif à votre réaction. Un enfant est capable de relever les écarts entre ce qu'un adulte dit et ce qu'un adulte fait. Si votre langage corporel n'est pas en accord avec votre langage verbal, l'enfant sera désorienté.

Abstenez-vous de corriger l'enfant

Un enfant qui a subi des abus sexuels emploiera peut-être des mots d'argot ou des termes disgracieux pour les organes génitaux et les actes sexuels. En situation de dévoilement, abstenez-vous de corriger l'enfant en lui disant les bons mots, car il pourrait se sentir jugé et cesser de parler. Faites attention aussi de ne pas reformuler les propos de l'enfant ou d'avancer des suppositions sur ce qui s'est passé.

Prenez la situation au sérieux

Faites comprendre à l'enfant que ce qu'il vous dit est très important pour vous. Dites-lui que vous écouterez très attentivement ce qu'il a à dire.

Félicitez l'enfant d'avoir le courage de parler

Il faut énormément de courage pour dévoiler un abus sexuel, et l'enfant se sentira souvent responsable de ce qui est arrivé. Assurez l'enfant qu'il n'est coupable de rien et qu'il fait bien de parler.

Protégez l'enfant et évitez que l'affaire s'ébruite

Respectez la volonté de l'enfant de ne pas ébruiter l'affaire et veillez à ce qu'aucun autre enfant ne puisse entendre son dévoilement. Seuls les adultes qui seront appelés à intervenir directement dans la suite des choses devraient être présents.

Réconfortez l'enfant

Parlez-lui calmement et installez-vous à sa hauteur pour établir un contact visuel avec lui. Un enfant qui dévoile un abus sexuel a besoin de recevoir le soutien et l'empathie qui s'imposent dans les circonstances.

Ne promettez rien

Dites à l'enfant que vous agirez rapidement pour mettre un terme à la situation. Gardez-vous bien de lui promettre des choses qui sont hors de votre contrôle (p. ex. « Je vais m'assurer que celui qui t'a fait ça aille en prison »).

Signalez le dévoilement

Lorsqu'un enfant dévoile un abus ou que vous soupçonnez un enfant d'avoir été abusé, prévenez aussitôt la protection de l'enfance ou la police.



LE DÉVOILEMENT D'UN ABUS SE FAIT PLUS SOUVENT PETIT À PETIT QUE D'UN SEUL COUP.

Comment réagir lorsqu'un enfant dévoile un abus?

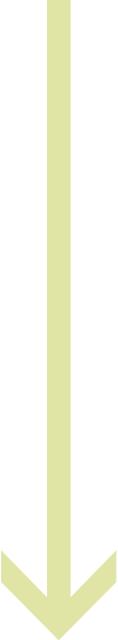
- → La recherche montre qu'un enfant qui se sent appuyé, entre bonnes mains et en sécurité lorsqu'il fait un dévoilement aura plus de chances de s'en remettre et de tourner la page.
- → Un enfant victime d'abus doit comprendre qu'il n'est pas responsable de ce qui est arrivé et qu'il n'est pas seul.

« Même s'il est pénible d'entendre un enfant dévoiler un abus sexuel, il faut faire passer les besoins de l'enfant en premier. Il faut tâcher de faire bien attention à ses réactions en situation de dévoilement pour ne pas exacerber le traumatisme de l'enfant. »

(Finkelhor, 1984)

Le déni

Il n'est pas rare qu'un enfant nie avoir été abusé, même après avoir fait un dévoilement. Cela se produit notamment lorsque l'enfant se fait interroger par un adulte en position d'autorité. Sachez qu'il est normal qu'un dévoilement venant d'un enfant soit teinté d'hésitation, de confusion ou d'incertitude. Prenez garde de ne pas ignorer un éventuel dévoilement simplement parce que les propos de l'enfant vous semblent flous, incohérents ou invraisemblables. Si l'enfant nie avoir été abusé ou paraît hésitant ou nébuleux, cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'a pas besoin d'aide.



Comment augmenter vos chances de reconnaître un dévoilement d'abus sexuel venant d'un enfant

- Tâchez de mieux savoir en quoi consistent les abus pédosexuels, comment ils se produisent et comment déceler les comportements typiques d'un enfant en détresse.
- Apprenez aux enfants à mieux se protéger en utilisant du matériel éducatif adapté à leur stade de développement (consultez le site enfantsavertis.ca pour plus de détails).
- Entretenez des relations stables et harmonieuses avec les enfants.
- Soyez à l'écoute des sentiments, des espoirs et des craintes des enfants, et rappelez-leur que vous serez toujours là pour les écouter et leur venir en aide.
- Soyez attentifs à tout changement dans le comportement normal des enfants et intervenez si vous remarquez quelque chose.
- Faites bien comprendre aux enfants les limites qu'il convient d'observer.

SIGNALER UN ABUS PÉDOSEXUEL

Les adultes ont l'obligation légale de signaler toute allégation ou suspicion d'abus. Toute personne qui sait qu'un enfant a ou pourrait avoir besoin de protection doit communiquer ces informations à une agence de protection de l'enfance.

Les gens ont l'obligation de signaler leurs inquiétudes et non de prouver l'abus. Les autorités compétentes se chargeront de déterminer s'il y a lieu ou non d'enquêter sur les allégations. La loi vise à lever toute incertitude quant à l'opportunité de faire ou non un signalement.

Il n'est pas rare qu'un adulte banalise un dévoilement d'abus ou refuse d'y croire. Lorsqu'un adulte agit de la sorte, c'est souvent parce qu'il craint de compliquer les choses, d'avoir tort ou de causer des problèmes au sein de la famille ou à la personne accusée. Rappelez-vous que l'action des adultes protecteurs permet de réduire les abus pédosexuels et que vous avez l'obligation légale de signaler vos suspicions.

SIGNALER LES COMPORTEMENTS PRÉOCCUPANTS

Si vous êtes témoin ou que vous avez connaissance d'un comportement préoccupant ou d'une interaction adulte-enfant qui n'est pas suffisamment grave pour constituer un abus, mais que vous jugez inappropriée ou douteuse, signalez vos inquiétudes. Si l'auteur est en contact avec l'enfant à travers les activités d'un organisme de services à l'enfance, signalez vos inquiétudes à cet organisme. Si l'auteur est en contact avec l'enfant dans un autre contexte, signalez vos inquiétudes aux parents ou aux autorités compétentes.



Après un dévoilement, soutenez l'enfant en lui offrant :

DE LA STABILITÉ

Ne changez rien aux activités ni à la routine habituelles. L'enfant se sentira plus en sécurité dans un milieu stable et familier.

UNE OREILLE ATTENTIVE

Montrez à l'enfant que vous vous souciez de lui en lui parlant souvent et ouvertement. Demandez souvent à l'enfant comment il va.

DE LA DISCRÉTION

Veillez à ce que seules les personnes concernées soient mises au courant du dévoilement et des détails entourant l'abus et que ces personnes n'en parlent pas ouvertement.

DE L'ENCADREMENT

Rétablissez les limites si l'enfant les dépasse. Lui rappeler comment bien se conduire dans le respect des limites aura pour effet de sécuriser l'enfant.

« IL FAUT TÂCHER DE FAIRE BIEN ATTENTION À SES RÉACTIONS EN SITUATION DE DÉVOILEMENT POUR NE PAS EXACERBER LE TRAUMATISME DE L'ENFANT. »

[FINKELHOR, 1984]



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

PROTEGEONSNONSENFANTS.CA

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme caritatif voué à la protection personnelle des enfants. Il offre des programmes et des services à la population canadienne dans le but de réduire la violence faite aux enfants. C'est l'objectif des activités de sensibilisation menées par le Centre ainsi que de son programme d'éducation à l'autoprotection (**Enfants avertis**, enfantsavertis.ca), de sa centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet (**Cyberaide.ca**, Cyberaide.ca), de son programme d'aide aux organismes pour prévenir les abus pédosexuels (**Priorité Jeunesse**, PrioriteJeunesse.ca) et de son centre national de ressources sur les disparitions d'enfants (**EnfantsPortesDisparus.ca**, EnfantsPortesDisparus.ca).

